

04 JAN. 2018

Madame, Monsieur,

Vous avez été témoin direct, sur le territoire français, d'un phénomène aérospatial qui vous a intrigué, et vous souhaitez confier cette observation au GEIPAN pour analyse.

Nous vous proposons, dans un premier temps, de vous rendre sur notre site Internet www.geipan.fr, La consultation du [guide d'identification des PANs](#) vous permettra peut-être de trouver rapidement une explication à votre observation.

Dans le cas contraire, nous vous invitons à remplir le présent questionnaire.

Important : le questionnaire ne doit pas être rempli si vous n'avez pas fait d'observation directe (un objet constaté sur une photo ou un film APRES la prise de vue ne constitue pas un cas d'observation)

direct

o Le questionnaire est individuel et doit être rempli **par le témoin**

à la fois

o Le questionnaire ne doit concerner **qu'une seule observation**

Votre témoignage est capital et unique. Il va consister à faire un récit de votre observation, à répondre à des questions précises, à réaliser des dessins et croquis ou joindre des photographies pour affiner davantage votre description.

Il est impératif que vous respectiez les consignes mentionnées à chaque étape afin que nous puissions réunir le plus grand nombre d'informations possible au sujet du phénomène observé.

Vous ne devez pas avoir peur de nous en faire part, ni vous sentir ridicule, nous avons l'habitude de recueillir ce type de témoignages.

Les conclusions de notre enquête vous seront transmises personnellement. Une fois anonymisé, votre témoignage sera publié sur notre site web (www.geipan.fr), onglet « [Recherche de cas](#) » dans la barre des menus.

Nous vous remercions par avance pour la contribution que vous apportez à nos travaux.

Le responsable du GEIPAN

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Votre observation

Nous allons vous demander de restituer le maximum d'informations concernant votre observation. Le plus important est de ne rien omettre : ce sont souvent les détails qui permettent de résoudre les enquêtes. N'hésitez donc pas à donner le maximum d'informations, même si vos souvenirs sont incomplets ou que certains éléments vous paraissent peu importants. Si vous n'êtes plus très sûr de tel ou tel détail, signalez-nous vos doutes, mais, encore une fois, n'omettez rien. Nous devons pouvoir visualiser tout ce que vous avez vu, comme pour refaire le film de votre observation.

Pour votre récit, vous pouvez utiliser le texte libre préparé avant d'avoir consulté le « Qu'ai-je vu ? »

Utilisez la fin de cette page pour faire le récit de votre observation et poursuivez sur papier libre autant que vous le désirez :

Votre récit libre de l'observation :

- ...
- Circonstances : le jeudi 28 décembre fin de nuit
partir observé les étoiles en forêt de Blois en
marchant sur la route de Coulange, ciel dégagé
et étoilé
- phénomène observé à oskoo local environ
 - Mobilité : Nord → Sud linéaire
 - Situation : à l'Est de la Forêt domaniale de Blois
 - Description : 2 points lumineux mobiles
gardant la même distance entre eux, évoluant
au dessus des constellations couronne boréale, puis
au dessus Arcturus, puis au dessus Spica. Longueur
angulaire des 2 points $\approx 20^\circ$. Les 2 points garde
le même écart (diminution légère avec mobilité de
perspective. Aucun bruit, pas de couleur, pas de
clignotement.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS,
ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

- Le point lumineux arrière s'est sur-éclairé temporairement probablement par le soleil encore couché à l'Est, ce qui laisse supposer que le phénomène était très haut ou altitude vers 1 heure d'observation (15h00) et 1 heure de lever du soleil (08h30)
- Estimation altitude du phénomène : 2000 m à 5000 m
- Estimation dimension du "mobil-aéronef" : 100 à 500 m !
- Distance estimée à mon lieu d'observation
6 à 15 km

Conditions d'observation du phénomène

Merci de fournir toutes les informations demandées.

A1. Adresse précise du lieu d'observation (commune, département, rue, ...):

Forêt domaniale de Blois, route de Coulange
(Loir-et-cher)

A3. Si Pendant un déplacement : nom du bateau, de la route ou référence du vol :

route de Coulange (Blois → Coulange)

B1. Quelles étaient vos occupations juste avant votre observation ?

observations astronomiques

B2. Où vous trouviez-vous exactement ? (Merci d'indiquer si vous étiez dans un bâtiment et à quel étage, si vous regardiez à travers une vitre, et à quelle vitesse vous rouliez si vous étiez dans un véhicule.)

A pied sur la route

B3. Description du lieu d'observation :

Route en Forêt

B4. Date de l'observation : 28/12/2017 **B5. Heure précise de début**
(en heure locale) :

05h00 environ à ± 20 minutes près

B6. Durée de l'observation ou heure de fin (en heures, minutes, secondes) :

30 secondes

B7. D'autres témoins ont-ils vu le même phénomène que vous ? Si oui, combien ?

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Le cas échéant, merci de leur demander de nous contacter aux coordonnées indiquées en dernière page de ce document.

B8. Le cas échéant, identité et relation entre ces témoins et le témoin principal :

B9. L'observation s'est faite de façon : continue / ~~discontinue~~
(rayer ou supprimer la mention inutile)

B10. Si l'observation s'est faite de façon discontinue, précisez pourquoi elle s'est interrompue et a repris :

B11. Qu'est-ce qui a provoqué la fin de l'observation ?

disparition par le sud derrière l'horizon

B12. Avez-vous vu le phénomène directement de vos yeux ? OUI
~~NON~~

(rayer ou supprimer la mention inutile)

B13. Le phénomène a-t-il été observé au travers d'un instrument (lunettes de vue ou de soleil, jumelles, caméra, appareil photo, télescope...) ? Si oui, merci de préciser le modèle :

non

B14. Conditions météorologiques (ciel dégagé, nuages, vent, orage, brume, brouillard, pluie, neige, changement des conditions durant l'observation) :

ciel dégagé

B15. Conditions astronomiques (souvenez-vous de la position de la Lune, du Soleil, de la présence ou non d'étoiles ou de planètes, etc.) :

mobilité au dessus de couronne boréale, en dessous d'Arcturus et au dessus de Spica

B16. Equipements allumés ou actifs pendant l'observation (phares, radio, TV, lumières...) : non

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

B17. Bruits lors de l'observation (TV ou radio allumées, passage de véhicules, moteur d'avion, tonnerre...) :

Aucun

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS,
ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

B17. Bruits lors de l'observation (TV ou radio allumées, passage de véhicules, moteur d'avion, tonnerre...) :

Aucun

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS,
ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Description du phénomène

Dans vos descriptions, n'hésitez pas à faire des comparaisons avec des objets connus.

C1. Nombre de phénomènes (unique, multiples ou unique puis se divise...) :

1 seul

C2. Forme :

2 points lumineux mobiles

C3. Couleur :

étoile sans couleur dominante

C4. Luminosité (en comparaison avec des astres connus comme Vénus et la Lune, ou l'éclairage d'un lampadaire, des lumières de voiture, de maison, etc.) :

un peu plus faible que l'étoile Spica

C5. Présence d'une trainée ou d'un halo ? Si oui, de quelle couleur ?

non

C6. Taille apparente (exprimez les dimensions du phénomène par rapport à un objet familier et/ou en millimètres comptés sur une règle graduée portée à bout de bras) :

un doigt $\approx$ 20

C7. Bruit provenant du phénomène (sifflement, bourdonnement, détonation, comparaison avec un bruit connu...) :

uuuuu

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

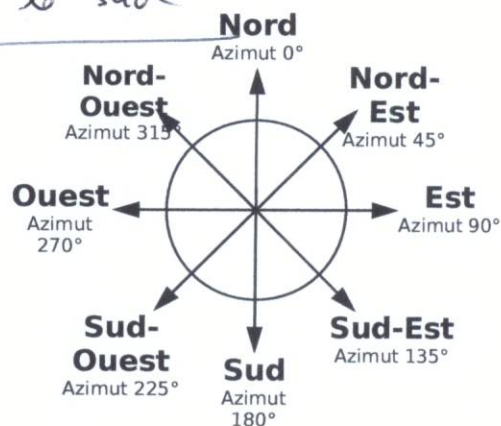
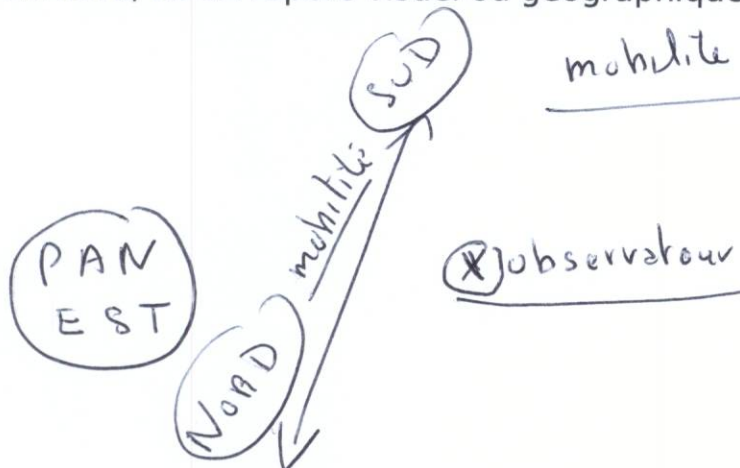
LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

C8. Distance entre vous et le PAN (le phénomène observé), estimée grossièrement (précisez si l'objet est passé devant ou derrière un élément du paysage) :

"6 à 15 km"

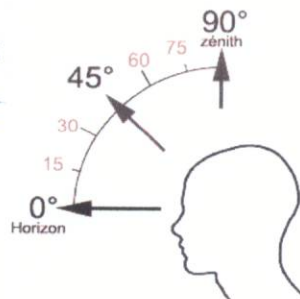
C9. C10. Position initiale du PAN dans le ciel (début de l'observation) :

Indiquer un point cardinal (Nord, Sud ...), ou un azimuth en degrés par rapport au Nord, ou un repère visuel ou géographique local (bâtiment, village)



Indiquer une hauteur en degrés par rapport à l'horizon, ou par rapport à un élément du paysage (ex : 2 fois plus haut que le clocher de l'église)

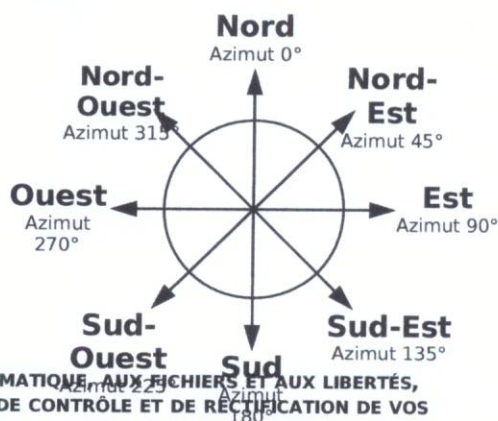
30 degrés au dessus de la Forêt au départ, puis disparaissant à 0 degré à l'horizon vers le sud



C11. C12. Position finale du PAN dans le ciel (fin de l'observation) :

Indiquer un point cardinal (Nord, Sud ...), ou un azimuth en degrés par rapport au Nord, ou un repère visuel ou géographique local (bâtiment, village)

Sud à l'horizon

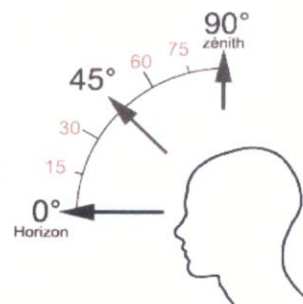


CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Indiquer une hauteur en degrés par rapport à l'horizon, ou par rapport à un élément du paysage (ex : 2 fois plus haut que le clocher de l'église)

0 degrés à la disposition



C13. Trajectoire du phénomène (ligne droite, montante, descendante, avec ou sans changement de direction, courbe, etc.) :

ligne droite

C14. Portion du ciel parcourue par le PAN durant l'observation (ex : un quart du ciel ou de 30° à 40° par rapport à l'horizon, etc.) :

un quart du ciel maximum

C15. Effet(s) sur l'environnement (trace(s) au sol, effet(s) sur les êtres vivants ou le matériel) :

aucun

Reconstitution de votre observation

Pour que nous puissions reconstituer le « film » de votre observation, nous devons disposer du maximum d'informations. Concrètement cela implique que nous comprenions tout, du début à la fin de votre observation, et que nous connaissions la direction de déplacement du phénomène ainsi que son altitude. Cette étape est cruciale.

Nous vous proposons trois méthodes complémentaires :

①

Prenez une photo de l'environnement tel qu'il était lors du phénomène, comme si l'appareil photo était vos yeux lors de l'observation. N'hésitez pas à dessiner ce que vous avez observé directement sur les photos.

②

Faites un ou plusieurs croquis de votre observation (voir page suivante) depuis votre point de vue, en incluant l'environnement. Donnez le plus d'éléments possibles afin de nous permettre une bonne compréhension de la scène.

Vous êtes entièrement libre des croquis que vous nous adressez. Mais la précision des couleurs est importante, surtout si le niveau de contraste entre le phénomène observé et l'environnement est faible. Essayez d'être le plus précis possible, quitte à écrire sur le croquis.

Aucun talent en dessin n'est nécessaire. L'essentiel est de nous faire comprendre ce que vous avez vu de manière schématique. Vous pouvez utiliser la page qui suit à cet effet.

③

Réalisez une reconstitution de votre observation sur un ou plusieurs plans. Si vous le pouvez, il s'agit de présenter votre observation par une vue de dessus. Pour cela vous pouvez imprimer une carte de votre lieu d'observation sur Google Map (<http://maps.google.fr>) ou Geoportail (<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>) et y reporter vos différentes positions et directions d'observations.

Comment faire pour « habiller » une photo ou une carte avec vos commentaires ?

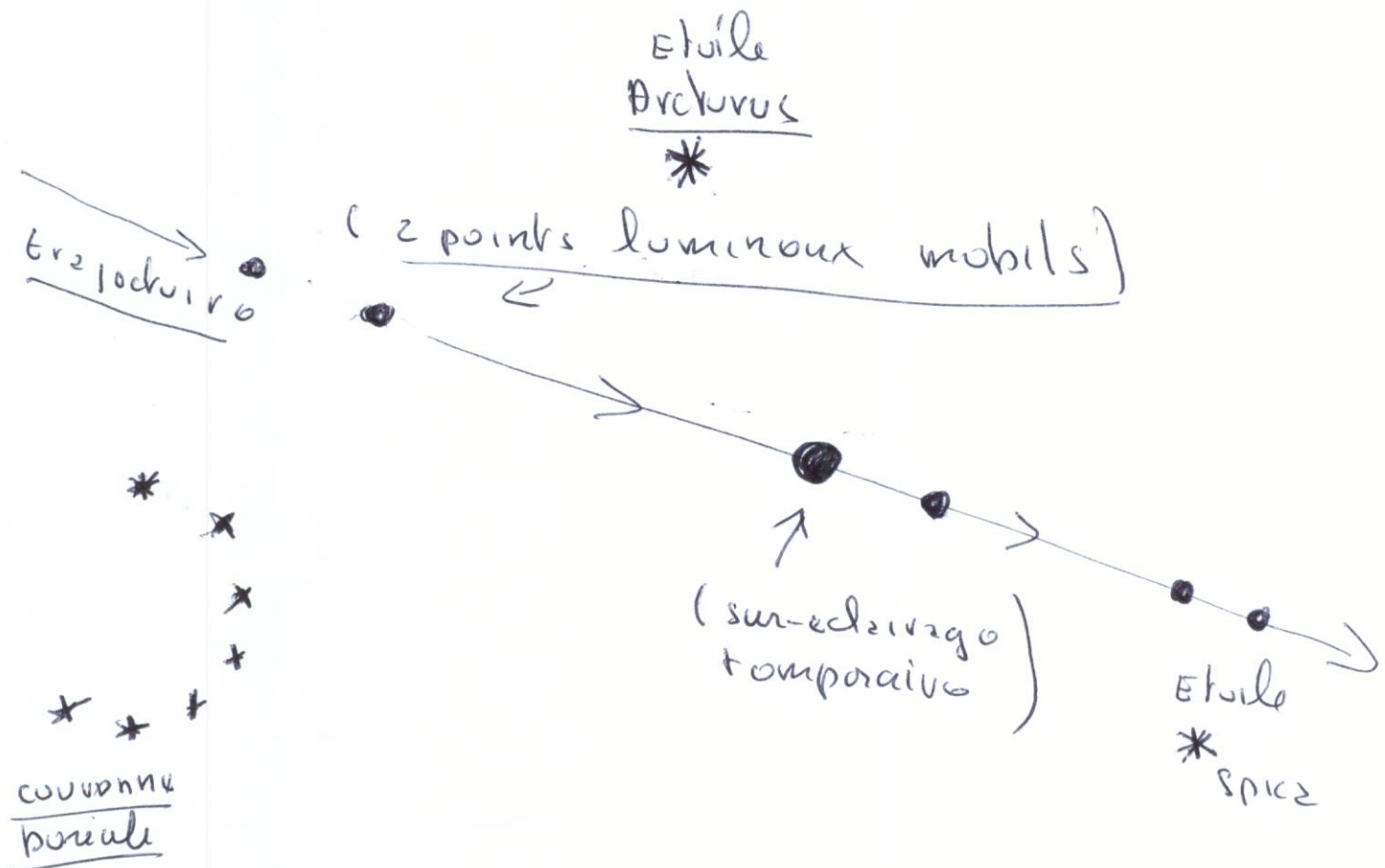
Si vous êtes habitués à l'usage des logiciels de dessin ou de retouche d'image (Photoshop, GIMP, Illustrator,...), nous vous conseillons de recourir à ces outils, puis de nous envoyer un fichier au format jpg, png ou pdf.

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Observation route de Blou à coulage
(Forêt domaniale à Oshoo le 28/12/2017)

Si vous ne pouvez pas accéder à ce type de matériel, imprimez une carte des lieux et/ou une photo, dessinez par-dessus et joignez-là au dossier papier ; ou bien scannez ou photographiez le résultat et envoyez-le nous au format jpg, png ou pdf.



mobilité "moyenne vitesse"

Croquis de votre observation

*E1. Utilisez cette page pour dessiner votre observation.
Vous êtes entièrement libre de l'élaboration de ce croquis.*

Voir page 12 précédente

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS,
ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Et maintenant ?

E1. Décrivez les émotions que vous avez ressenties pendant et après l'observation :

"curiosité car cela ne correspondait pas à un avion = de façon habituelle

E2. Qu'avez-vous fait après votre observation ? En avez-vous parlé ? Comment vos interlocuteurs ont-ils réagi ? Avez-vous fait des recherches pour comprendre ce que vous avez vu ?

noté rapidement à Ghoo mes observations

E3. Quelle interprétation donnez-vous à ce que vous avez observé ? Avez-vous pensé à un phénomène connu ? Quels sont les éléments qui permettent de justifier votre interprétation ? Si vous ne savez pas, avez-vous renoncé à comprendre ? Si oui, quand et pourquoi ?

je pense à un Aéronef
(connaissances en Aéronautique civil et militaire)

E4. Avant votre observation, quel intérêt portiez-vous aux phénomènes aérospatiaux étranges ?

"Fatale curiosité =

E5. Cette observation a-t-elle changé votre avis sur les PAN ?

Non

E6. Pensez-vous que la science permettra de donner une explication à votre observation ?

- Oui car la science a évolué.
- Et se respectera l'avis des experts

E7. Pensez-vous que l'expérience que vous avez vécue a modifié quelque chose dans votre vie ? Qu'il peut y avoir un avant et un après ? Expliquez ce que vous ressentez :

1^{er} phénomène étrange

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

Récapitulatif

Si vous avez déjà témoigné au sujet de ce PAN, veuillez nous préciser auprès de quelle autorité, organisation ou personne en supprimant ou barrant les mentions inutiles dans la liste ci-dessous, et en complétant les informations demandées (plusieurs contacts possibles) :

pas encore, signalisation éventuelle

- **Gendarmerie** (mentionner la brigade et la date) :
- **Police** (mentionner le commissariat et la date) : *Blanc*
- **GEIPAN** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Enquêteur privé** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Ufologue** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Journaliste** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Internet** (mentionner le site et la date) :

Nous autorisez -vous à publier cette dernière information ?

NON

OUI

(elle peut éventuellement permettre de vous identifier si votre identité apparaît sur ce site)

Merci de préciser dans la liste ci-dessous les documents que vous aurez joints ou remplis.

(cocher ou barrer les mentions inutiles)

☒ Croquis du phénomène observé (nombre : *1*)

☐ Carte(s) ou plan(s) (nombre :)

☐ Photographie(s) de l'observation
(nombre :)

☐ Vidéo(s) de l'observation (nombre :)

☐ Photographie(s) de l'environnement
(nombre :)

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS,
ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEPOSEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS
DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

Il vous reste à remplir l'autorisation de publication ci-dessous, qui nous permettra de faire apparaître votre témoignage **anonymisé** sur notre site Internet.

Autorisation de publication de vos informations

(En cas de refus, rayer ou supprimer l'une et/ou l'autre des formules suivantes.)

- J'autorise le GEIPAN à publier ce témoignage et les conclusions associées sur son propre site Internet, après avoir supprimé les informations permettant d'identifier les témoins (nom, adresse...).

- J'autorise le GEIPAN à laisser paraître dans les médias (~~presse télévision Internet~~) ~~certaines parties de ce~~

Je,
soussigné
....., certifie la sincérité des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à.....Blois.....

le.....28 décembre 2018.....

Signature

Si vous complétez ce formulaire par ordinateur, insérez votre signature
~~scannée ou tapez~~
simplement votre nom.

Ce questionnaire est à renvoyer :

- Par e-mail avec l'ensemble des pièces numérisées à geipan@cnes.fr

ou

- Par courrier à l'adresse postale suivante, après en avoir fait une copie que vous garderez :

GEIPAN

Centre national d'études spatiales

DSO/DA//GEIPAN

18 avenue Édouard Belin,

31401 TOULOUSE CEDEX 9

CONFORMÉMENT À LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS, ET AU DÉCRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTRÔLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT À ADRESSER PAR ÉCRIT AU GEIPAN - COORDONNÉES EN DERNIÈRE PAGE



Nous vous remercions d'avoir pris le temps de témoigner.

Respectueusement, je vous joint
amicalement la photographie
que j'ai réalisée à Moidos dans
le loir et cher de la comète géante
Hale-Bopp en 1997